



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

### AVIS PUBLIC

#### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1014-2019-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1014 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, M<sup>e</sup> Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, que lors de la session ordinaire du 12 février 2019, le Conseil municipal a présenté le projet de règlement numéro 1014-2019-01 modifiant le règlement 1014 relatif au traitement des élus. L'objet de ce règlement est d'établir la rémunération des élus municipaux. Les principales modifications sont les suivantes :

- D'établir la rémunération de base du maire à 40 000 \$ et celle des conseillers à 15 025 \$ rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- Que la rémunération de base et l'allocation de dépenses prévues au règlement sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui de 2020.

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption lors de la séance du Conseil municipal qui se tiendra le 09 avril 2019, à compter de 19 h, à l'hôtel de ville, 330, montée de l'Église à Saint-Colomban.

Quiconque veut prendre connaissance de ce projet de règlement peut s'adresser à l'hôtel de ville, 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h du lundi au jeudi et le vendredi de 7 h 30 à 12 h ou sur son site Internet à l'adresse suivante: [www.st-colomban.qc.ca](http://www.st-colomban.qc.ca).

**DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.**

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Parent  
Greffière  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la Ville, sur le site Internet de la Ville et en publiant dans le journal Le Nord, édition du 27 février 2019.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce \_\_\_\_<sup>e</sup> jour de février de l'an deux mille dix-neuf.

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Parent  
Greffière  
[sparent@st-colomban.qc.ca](mailto:sparent@st-colomban.qc.ca)